

**PIETRACORBARA**

Mairie de Pietracorbara

**ARRETE MUNICIPAL N° 2023 - 06**  
**Concernant les voies communales en agglomération**  
**et hors agglomération**  
Restriction sur section courante pour des travaux de  
déploiement de la fibre optique

**LE MAIRE DE PIETRACORBARA**

**VU** le code de la route,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties, relative à la signalisation temporaire

**VU** la demande formulée par la société SAS CORSICA RETE pour réaliser des travaux de déploiement de la fibre optique sur le secteur de la RD 80 (coordonnées GPS Y.9.483401 – X. 42.835418) en agglomération

**Considérant** qu'en raison de l'ouverture des chambres de France Télécom sur la chaussée pour de l'aiguillage et tirage du câble de fibre optique, la circulation sera maintenue sur une voie avec signalisation par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Pas de génie civil prévu.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 15 mai 2023 et pour 17 jours calendaires, la circulation sera maintenue sur une voie avec signalisation par feux tricolores sur la RD 80 sur le secteur lieudit Castellare (agglomération). La vitesse sera limitée à 30 km/h

**ARTICLE 2** : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

**ARTICLE 3** : Pendant la durée des travaux aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**ARTICLE 4** : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise.

**Mairie de Pietracorbara**

Hameau Oreta 20233 Pietracorbara

Tel : 04 95 35 20 59 E-mail : mairie.pietracorbara@orange.fr

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de PIETRACORBARA ;

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage au lieu habituel de la mairie. Les actes sont consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le Tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7** : M. le maire de la commune de PIETRACORBARA ou son 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Brando et Luri seront chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- Société SAS CORSICA RETE TECHNOLOGIQUE représenté par Mr ROSSI  
Yvan

A Pietracorbara , le 09/05/2023

Le maire,  
BURRONI Alain

